

## Invitation concours

Les Apaches de Fontenay Le Marmion ont le plaisir de vous inviter à leur concours de tir en salle (2x18m) qui se déroulera à la salle omnisport de FONTENAY LE MARMION (parcours fléché) les :

### Samedi 26 et Dimanche 27 octobre 2024

Ce concours est sélectif pour les championnats du calvados, de Normandie et de France.

	Samedi après midi	Samedi soir	Dimanche matin	Dimanche après midi
Ouverture du greffe et inspection du matériel	13 h 15	19 h 15	08 h 00	13 h 15
Echauffement (3 volées)	14 h 00	20 h 00	08 h 45	14 h 00
Début des tirs	A l'issue des volées d'entraînement			



### BLASONS

- Classiques : Blason Ø 80 : U11  
Blason Ø 60 : U13 et U15  
Blason Ø 40 pour les autres catégories  
**(Blason Ø 40 trispot possible si demandé à l'inscription)**
- Poulies : Blason Ø 40 trispots verticaux de U18 à Sénior3
- Arcs nus : Blason Ø 60 pour les jeunes (U15 et U18)  
Blason Ø 40 Scratch (de U21 à Sénior 3)

### INSCRIPTIONS

- U11 à U18 : 6€  
U21 à Sénior 3 : 8€, les départs suivants sont à 7€

*Toute inscription non décommandée à l'avance sera due (sauf cas de force majeure).*

Pour les U11, une cible (2 archers minimum et 4 archers maximum) sera réservée le samedi après-midi et le dimanche matin.

Cibles réservées para-tir le dimanche matin.

Inscriptions via le site du club à l'adresse suivante avant le 25 octobre 2023 :

<https://lesapachesfm.e-monsite.com/pages/contact-club/inscription-salle.html>

Renseignements par email [concours.lesapachesfm@outlook.fr](mailto:concours.lesapachesfm@outlook.fr) ou au 06.83.11.29.57.

Les règlements sont à établir à l'ordre de **Les Apaches de Fontenay Le Marmion**, à régler sur place ou à adresser par courrier à : Les Apaches – Nathanaël Loiseau – 8 Chemin du Moulin à Blé – 14190 Urville.

## RECOMPENSES

Individuelles, aux 3 premiers de chaque catégorie.

La remise des récompenses se déroulera le dimanche vers **18h00**

## ARBITRES

Arbitre principal : Jérôme MILANGE

Arbitres adjoints : Katia LE CALVEZ BESNARD, Cécile DARCILLON

## GREFFE

Tous les archers inscrits doivent se présenter au greffe munis d'au moins une des pièces suivantes :

- La licence de la saison en cours (papier ou dématérialisée) avec photo
- Le passeport sportif avec photo récente
- Tout autre justificatif officiel d'identité
- Un certificat médical ou le passeport signé du médecin si « NON » précisé sur la licence

Tenue selon la réglementation FFTA.

Les chaussures de sport sont obligatoires.

Les chiens sont interdits dans la salle.

## RESTAURATION

Buvette et restauration sur place (sandwichs, boissons, gâteaux, ...)